

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS
SEANCE DU 09 MARS 2020**

Présents : Michel Arrouy, Josyane Arnold, Marcel Barbier, Yannick Coquery, Renée Duranton-Portelli, Pascale Gregogna, Martine Malpièce, Claudette Saulzet.

Absents excusés : Pierre Bouldoire, Victoria Bonnet-Solé, Catherine Caldichoury, Hinda Dabboue, Youcef El Amri, Paula Leitao, Viviane Olivan (procuration Josyane Arnold).

Compte-rendu du précédent conseil

Le précédent compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Affaires traitées par délégation

Pas de décision prise depuis le dernier conseil d'administration.

1. Examen des dossiers d'aides financières exceptionnelles.

Le conseil d'administration examine les cas de demandes d'aides exceptionnelles, dont les conditions ne correspondent pas aux critères d'attribution définis par la délibération du 19 septembre 2012 pour les aides financières.

Les administrateurs étudient les situations présentées, et se prononcent sur les propositions émises par les travailleurs sociaux, cinq dossiers sont présentés, pour lesquels les administrateurs, à l'unanimité, décident d'attribuer :

- Une aide de 157 € à verser au Trésor public
- Une aide de 89,40 € à verser la régie des recettes de la Ville de Frontignan
- Une aide de 37 € à verser la régie des recettes de la Ville de Frontignan
- Une aide de 11,10 € à verser la régie des recettes de la Ville de Frontignan
- Une aide de 155,40 € à verser la régie des recettes de la Ville de Frontignan

2. Aides financières individuelles exceptionnelles attribuées dans le cadre de l'action de solidarité des fêtes de fin d'année.

Il est proposé au conseil d'administration de décider de l'affectation d'une partie de la somme correspondant aux personnes du 3^{ème} âge ayant souhaité participer à une action solidaire initiée à l'occasion des fêtes de fin d'année, un dossier est présenté pour lequel les administrateurs, à l'unanimité, décident d'attribuer :

- Une aide de 749,99 € à verser sur le compte bancaire du bénéficiaire

3. Examen des dossiers d'admission à l'épicerie sociale et solidaire

Pas de dossier présenté.

4. Budget principal du CCAS – Budget primitif 2020

Le conseil d'administration est invité à délibérer sur le budget du CCAS pour l'exercice 2020, dont la balance générale est arrêtée aux sommes suivantes :

Dépenses :	
Dépenses de fonctionnement	4 054 183.27 €
Dépenses d'investissement	204 415.71 €
	4 258 598.98 €

Recettes :	
Recettes de fonctionnement	4 054 183.27 €
Recettes d'investissement	204 415.71 €
	4 258 598.98 €

Présentation de la section d'exploitation :

A - Recettes d'exploitation

002 – Excédent antérieur reporté	3 915.56 €
013 – Atténuations de charges	62 000.00 €
042 – Opérations d'ordre	844.71 €
70 – Produits des services	710 930.00 €
74 – Dotations, subventions	3 275 493.00 €
75 – Autres produits de gestion courante	700.00 €
77 – Produits exceptionnels	300.00 €
	4 054 183.27 €

B - Dépenses d'exploitation

011 – Charges à caractère général	426 383.27 €
012 – Charges de personnel et frais assimilés	3 510 000.00 €
023 – Virement à la section d'investissement	15 000.00 €
042 – Dotations aux amortissements	41 000.00 €
65 – Autres charges de gestion courante	43 500.00 €
66 – Charges financières	15 000.00 €
67 – Charges exceptionnelles	3 300.00 €
	4 054 183.27 €

Présentation de la section d'investissement :

A - Recettes d'investissement

001 - Excédent antérieur reporté	143 415.71 €
021 - Virement de la section de fonctionnement	15 000.00 €
040 - Amortissements des immobilisations	41 000.00 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	5 000.00 €
16 - Emprunts et dettes assimilés	0.00 €
	204 415.71 €

B – Dépenses d'investissement

001 - Résultat reporté d'investissement	2 896.90 €
040 - Opérations d'ordre transfert entre section	844.71 €
16 - Autres prêteurs	10 000.00 €
901 - Opérations d'équipements	190 674.10 €
	204 415.71 €

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, adopte la proposition ci-dessus et vote le budget du CCAS pour l'exercice 2020, dont la balance générale est arrêtée aux sommes ci-dessus.

5. Modification du tableau des effectifs

M. le vice-président informe les membres du conseil d'administration qu'afin d'assurer au mieux l'exercice de ses missions et de ses compétences et de répondre à la progression de carrière et à la volonté de mobilité des agents, le CCAS est amené à modifier son tableau d'effectifs. Dans ce cadre, il est envisagé de créer le poste suivant au 1^{er} avril 2020 :

Filière sociale :

- 1 poste d'agent social principal de 2^{ème} classe

Il est donc demandé au conseil d'administration d'approuver cette création d'emploi au tableau des effectifs.

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la création de cet emploi au tableau des effectifs.

6. Questions diverses

Sans question supplémentaire, la séance est levée à 19h00.

Prochaine réunion du conseil d'administration prévue le :

Mercredi 27 mai 2020 à 18h30, à la maison de la solidarité, de la petite enfance, de l'éducation et de la parentalité.

**Pour le président
et par délégation
le vice-président
Michel Arrouy**



